

**Rapport n°1 :****Approbation du verbatim du 19 mai 2021**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
<b>Séance du Conseil académique</b>	23 juin 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

- Approbation du Verbatim du CAC du 8 avril 2021.....	2
- Point I-SITE .....	6
- Présentation des activités de la Mission Doctorale UBFC.....	16
- Bilan de l'Ingénieur.e Manager Tour 2020.....	23
- Questions diverses .....	31

**VERBATIM  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
DE LA COMUE UBFC  
(SEANCE DU 19 MAI 2021)**

*(La séance du CAc est ouverte à 14 h 30, en visio-conférence,  
sous la présidence de M. Didier Chamagne, Président du CAc de la ComUE UBFC)*

-----

**M. Chamagne.**- Bonjour à toutes et à tous.

*(Mme Sophie Paci procède à l'appel. 45 personnes sont connectées, 18 procurations sont attribuées).*

**M. Chamagne.**- Le quorum étant largement atteint, je vous propose de démarrer.  
Après ce point d'appel, nous allons en venir au verbatim, le premier point à l'ordre du jour.

**- Approbation du Verbatim du CAC du 8 avril 2021**

Par rapport au verbatim du dernier CAc plénier, avez-vous des commentaires, des remarques à faire, des questions à poser ? Madame Chopard.

**Mme Chopard.**- Je n'étais pas présente lors du dernier CAc et en regardant le compte rendu, j'ai vu qu'il y avait eu des échanges sur les appels à projets Equipements Pédagogiques et Numériques, avec une demande concernant BSB. Il y a eu des échanges sur le fait que cette école étant une école privée, avec des droits d'inscription beaucoup plus élevés que les établissements universitaires, la question était posée sur la raison de l'aide régionale. Il y a eu quelques échanges là-dessus. Je voulais savoir si vous aviez eu des échanges depuis avec la Région à ce sujet, si vous aviez obtenu des réponses.

**M. Chamagne.**- Très concrètement, nous n'avons pas eu de réponse de la part de la Région, sachant qu'on ne les a pas plus sollicités que cela. Tout ce qu'on a fait, c'est qu'on a transmis un classement suite au dernier CAc. À partir de là, les membres de la Région nous ont juste dit qu'ils avaient bien reçu le document et qu'ils reviendraient vers nous pour le classement. C'est à ce moment-là que nous pourrions échanger par rapport à BSB. C'est à ce moment-là que je voulais le faire parce que j'ai bien compris qu'ils ne voulaient pas forcément

entendre quelque chose pour l'instant.

Nous y reviendrons à ce moment-là, sauf si vous avez des informations précises à ce niveau.

**Mme Chopard.**- Effectivement, pour tout ce qui est appel à projets, c'est un classement qui est plutôt fait par les établissements avec un avis d'UBFC. C'est aussi cet avis qui va nous guider dans la décision.

**M. Chamagne.**- En sachant que BSB n'a proposé qu'un seul projet.

**Mme Chopard.**- Merci.

**M. Chamagne.**- Dans tous les cas, ce sera un point à l'ordre du jour quand nous les rencontrerons. Une rencontre est normalement prévue fin juin, début juillet.

**Mme Chopard.**- D'accord.

**M. Chamagne.**- Merci, Madame Chopard.  
Pas d'autres remarques ? Alexandre Asselineau.

**M. Asselineau.**- Je représente ici BSB. Quelle est la nature du problème vis-à-vis de nos demandes de subvention ? Est-ce que cela pose une question particulière au CAC ?

**M. Chamagne.**- Lors du vote du CAC par rapport à BSB, vous avez fait une demande d'équipement et plusieurs remarques ont été soulevées par rapport au fait que vous étiez une école privée, que vous n'émergiez pas forcément à la recherche et surtout que vous aviez des droits d'inscription largement plus élevés que dans une université publique. Un certain nombre d'élus se posaient donc la question de savoir si votre demande était légitime.

**M. Asselineau.**- En ce qui concerne la recherche, nous ne recevons aucune sorte de subvention. Nous faisons des demandes au Conseil régional en répondant à des appels d'offres. Nous sommes parfaitement éligibles sur ces aspects, mais la recherche n'est financée d'aucune sorte par qui que ce soit. On va chercher nos financements auprès des instances qui sont susceptibles de nous les délivrer, comme tout un chacun.

**M. Chamagne.**- Il y avait cette question sur la recherche, mais aussi sur le fait que vous aviez des droits d'inscription très élevés. Certains se demandaient si une partie des droits d'inscription ne pouvaient pas être réservés au financement d'équipements.

**M. Asselineau.**- Nos étudiants méritent autant que les autres d'être considérés. Je dirai qu'on a tout à fait le droit d'avoir un financement de recherche. On fait de la recherche exactement de la même nature que celle des universités publiques. Ce sont exactement les mêmes critères d'évaluation. On est soumis aux évaluations du HCERES de la même manière. On est équipé d'accueil de la même manière. On est donc tout à fait éligible à ce type de financement.

**M. Rauch.**- Là, c'était pour des projets d'équipements numériques et d'enseignement.

Ce n'était donc pas lié à la recherche.

**M. Asselineau.**- D'accord.

**M. Rauch.**- On évaluait les projets Equipements Pédagogiques et Numériques. Une espèce de règle disait que quand l'établissement ne demandait qu'un projet ou pas beaucoup de projets, il était assez bien classé. Mais finalement, le vote portait sur un classement qui passait de premier à deuxième ou quelque chose comme cela. En fait, il n'y a pas eu un refus de classement, mais un vote pour un changement de position. Ce n'était pas pour de la recherche, mais pour des équipements pédagogiques.

**M. Asselineau.**- J'ai compris. Merci, Jean-Yves, pour cette précision.

**M. Vigreux.**- Merci pour cette précision qui reflète totalement le débat qu'il y a eu et non pas un autre débat.

**M. Chamagne.**- Oui, merci beaucoup.

Il y avait tout de même des choses par rapport à recherche. Il y avait une question de savoir si BSB allait aussi émerger par rapport à la recherche.

**M. Asselineau.**- À ce moment-là, c'est un autre débat.

**M. Rauch.**- Oui, c'était un autre débat.

**M. Asselineau.**- Merci Jean-Yves. C'est très clair.

**M. El Naboulsi.**- Je me permets d'ajouter une chose. Personne n'a remis en cause le droit de BSB de déposer. Cela a clairement été mentionné. On ne se substitue pas à la Région. Bien entendu, c'est la Région qui prendra la décision et vous avez le droit, en tant que membre de la ComUE, de déposer des demandes. Ce droit n'a pas été remis en cause.

**M. Asselineau.**- D'où mon intervention parce que je m'interrogeais, mais c'est très clair. Merci beaucoup.

**M. Chamagne.**- Il n'y a eu de remise en cause, mais une discussion sur ce sujet.  
Leila Lankarani.

**Mme Lankarani.**- Merci Didier.

C'est concernant ce dont nous avons discuté la dernière fois sur le tableau récapitulatif de EPN et vie étudiante. Sauf erreur de ma part, il me semble qu'il était question qu'on nous l'envoie. Mais je ne pense pas qu'il a été envoyé.

**Mme Sanchez.**- Si, on l'a reçu. Je peux le mettre en pièce jointe dans le *tchat*.

**Mme Lankarani.**- Merci. Cela m'a peut-être échappé.

**M. Chamagne.**- Si, vous l'avez reçu comme convenu.

**Mme Lankarani.**- On l'a donc reçu après la réunion ?

**M. Chamagne.**- Oui, bien sûr. Je n'ai plus la date en tête, mais cela a été fait le lendemain ou le surlendemain.

**Mme Lankarani.**- J'ai dû mal regarder mes mails.

**M. Chamagne.**- *A priori*, il n'y a pas d'autres remarques.

Je vous propose donc de le mettre aux voix.

Qui s'oppose au compte rendu du verbatim ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**M. Rauch.**- J'ai une petite question. Tu dis « verbatim » et « procès-verbal ». Est-ce que le procès-verbal est la traduction exacte du verbatim qui est réécrit en fonction de tout ce qui a été dit ? Ou le procès-verbal est-il la rédaction d'un procès-verbal à part et qu'il y a en plus le verbatim pour éventuellement contrôler que ce qui a été écrit dans le procès-verbal correspond bien à ce qui a été dit ?

**Mme Paci.**- On ne va plus parler de procès-verbal. Le verbatim fait office de procès-verbal. Pour le CAC, il n'y a pas de délibération ni de procès-verbal, mais uniquement un verbatim.

**M. Rauch.**- D'accord. Merci. Je suis au CT de l'université et l'université dit que nous n'avons pas à avoir accès au verbatim. Ils nous ont donc rédigé un procès-verbal avec des interventions regroupées par personne, ce qui est assez difficile à lire. Les élus pensent qu'ils peuvent avoir accès au verbatim qui, lui, peut faire office de procès-verbal puisque c'est une retranscription exacte de la réunion.

**Mme Paci.**- C'est comme cela qu'on procède pour le CAC d'UBFC.

**M. El Naboulsi.**- J'ai soulevé le point tout à l'heure lors du CAC restreint sur les commentaires et les messages qui ne sont pas pris dans le verbatim. Cela rejoint donc un peu la remarque de Jean-Yves. Il faudrait peut-être rappeler aux membres que quand ils ont quelque chose à dire, pour que ce soit inscrit dans le verbatim, il faut qu'ils le disent oralement.

**M. Chamagne.**- Oui, c'est vrai qu'on l'a dit tout à l'heure en CAC restreint et je ne l'ai pas dit en CAC plénier. Si vous envoyez un message via le *tchat*, il ne sera pas pris en compte dans le verbatim. Il faut absolument que vous preniez la parole. Si vous avez un problème de micro ou je ne sais quoi, il faut qu'un autre élu puisse parler à votre place pour que ce soit retenu dans le verbatim.

Merci Jihad.

Je vous propose de passer au premier point.

## - Point I-SITE

**M. Chamagne.** - Comme cela a été évoqué lors du dernier CAC, j'ai demandé au vice-Président I-SITE, Alain Dereux, de venir. Il viendra à tous les CAC, sauf exception s'il avait une autre contrainte. Il est là, je vais donc lui passer la parole.

**M. Dereux.** - On m'a demandé de faire un point sur l'évolution du projet I-SITE et des projets connexes puisque le projet I-SITE, du point de vue de l'ANR, du ministère et du SGPI qui organise le PIA, est devenu un concept plus large auquel tous les autres projets PIA doivent être plus au moins rattachés. En tout cas, les projets PIA à venir doivent être construits en fonction des projets PIA précédents et celui qui est censé les coordonner au niveau des objectifs est le projet I-SITE lui-même. L'action que je vais vous exposer doit donc se comprendre dans ce contexte.

Je vous rappelle que le consortium I-SITE n'est pas que la ComUE UBFC. Nous avons des partenaires qui sont des instituts de recherche et des institutions de santé. Les autres sigles à l'écran, vous les connaissez. Si je vous rappelle ceci, c'est pour ceux qui ne le savent pas ou qui sont nouveaux dans le CAC. Le projet I-SITE est organisé sur un mode de fonctionnement de type projets ANR. C'est une volonté du gouvernement qui a mis en place le PIA à l'époque.

Le projet I-SITE est organisé par la volonté de l'Etat sur le mode de fonctionnement d'un projet ANR, même s'il a pour but de développer une université cible UBFC. Ce qui signifie que les arbitrages financiers proposés seront débattus au sein d'un comité de pilotage qui associe non seulement les membres de la ComUE, mais aussi ses partenaires naturels, c'est-à-dire les membres du consortium du contrat I-SITE, à savoir les organismes nationaux de recherche et les institutions de santé de la Région. Au moment où le projet a été construit, les différentes négociations entre les établissements qui font partie de ce consortium ont conduit à la disposition selon laquelle les organismes nationaux de recherche (CNRS, INRAE et INSERM) ont un droit de veto sur les propositions budgétaires.

Le but du projet I-SITE est de développer une université cible qui a été fondée en 2015, donc UBFC, de créer un environnement international stimulant attirant les étudiants et chercheurs talentueux du monde entier et qui, simultanément, procure à la population de la région l'accès aux savoirs, aux cultures et échanges internationaux.

C'est aussi d'entraîner la communauté vers des approches pluridisciplinaires connectées aux enjeux du monde économique.

Et essayer de devenir une référence internationale dans trois domaines de recherches intenses qui sont définis comme des enjeux sociétaux et non pas comme des disciplines. Nous pourrons revenir là-dessus plus tard s'il le faut.

La particularité du PIA est que nous sommes dans une phase probatoire et que nous recevons des crédits au titre d'I-SITE seul.

**M. Rauch.** - Pardon, mais on entend très mal. On a l'impression que votre micro est dans un aquarium.

**M. Dereux.** - Il y a de la pluie qui tombe sur le toit, ce qui n'arrange pas les choses. Nous sommes dans une phase probatoire. Nous recevons des crédits qui sont les intérêts d'un capital. L'enjeu de la fin de la phase probatoire est d'obtenir les intérêts de ce capital sous-jacent sans limitation de durée. C'est-à-dire qu'une fois qu'on est pérennisé, le capital est réservé à UBFC pour toujours. On aura donc le produit des intérêts sans limitation

de durée tant que l'inflation n'en diminuera pas la valeur.

On a démarré en 2016 et on est à la fin de la phase probatoire qui a été décalée d'un an à cause du Covid. La fin de phase probatoire s'effectue en deux temps. Il y a d'abord eu, les 6 et 7 avril, des auditions de différents groupes que je vais vous détailler dans un moment par un sous-ensemble du jury qui comprenait le français et qui s'exprimait en français.

**M. Rey.** - On est toujours sur la première diapositive. On ne voit pas les autres diapos.

**M. Dereux.** - On attend les résultats pour le 11 juin. Pour votre information, je vous enverrai le PDF.

On a des gens d'assez haut niveau. Le président est le dernier nommé : Jean-Marc Rapp qui est professeur de droit de l'université de Lausanne, président fondateur de l'European University Association. Puis vous avez différentes pointures, telles que Monsieur Frackowiak, qui est l'initiateur du Human Brain Project et des personnalités du monde du privé comme chez EDF, des directeurs de recherche CNRS comme Monsieur Lehmann, d'anciens recteurs d'université à l'étranger et un acteur qui a été coordinateur du programme d'enseignement supérieur de la banque mondiale. Ce sont donc des personnes qui ont une forte expérience internationale et qui ont occupé des postes relativement élevés. Ce n'est là qu'un sous-ensemble du jury qui nous attend au mois de juin.

Le 6 avril, nous avons quatre auditions. Une première avec le président de l'UBFC et moi-même. Puis une délégation des chefs d'établissement de la ComUE et d'un représentant des établissements de santé. Puis le sous-groupe qui représentait les thématiques disciplinaires et les Graduate School et un autre groupe qui représentait les animateurs d'axes.

Toutes ces personnes ont fait l'objet d'une négociation avec le jury et l'ANR, c'est-à-dire que ce sont eux qui ont dit qu'ils voulaient le président de l'UBFC et le coordinateur dans le premier groupe, des chefs d'établissement dans le deuxième et ainsi de suite. Après, on a proposé des noms et certains d'entre eux ont été modifiés par le jury qui préférerait voir telle autre personne. C'est notamment le cas pour les membres du CA et du CAc.

Le deuxième jour, il y avait beaucoup plus de groupes. Il y en avait un qui concernait une délégation des Fellowships seniors, c'est-à-dire une délégation de lauréats du projet I-SITE. Il y avait aussi des représentants des organismes de recherche au Copil, des représentants du conseil d'administration qui ont été le résultat d'un échange entre le jury et UBFC pour aboutir à la liste que vous avez à l'écran, des Fellowships juniors qui sont un autre instrument I-SITE. Puis des étudiants de masters financés par I-SITE, des élus et représentants des services en charge des relations internationales dans les différents établissements, des responsables de masters UBFC financés par I-SITE, des doctorants et des postdoctorants qui ont été engagés dans des projets financés par I-SITE. Le dernier groupe « valorisation, monde économique, territoire » comprenait des représentants de l'autorité régionale, donc la vice-présidente de la Région, Madame Clavequin, ainsi que la présidente de la SATT et la directrice de l'incubateur à côté du directeur du l'UTBM et de représentants d'entreprise qui sont impliqués dans des projets I-SITE.

Pour l'audition qui m'a concerné, avec Monsieur Grevey, en tant que coordinateur je n'ai pas eu de question sur la mise en œuvre du projet autre que de savoir pourquoi, dans le rapport d'évaluation pour préparer la session, il n'y avait pas d'évaluation du plan de renforcement de l'encadrement en L3. Cela devait démarrer en 2020, mais cela n'a pas pu être déployé pour cause de pandémie. C'est la seule réponse que j'ai eu à donner sur la partie implémentation du projet. Il faut comprendre ceci par le fait que le jury a un temps limité, c'est-

à-dire que son temps de parole est aussi compté par l'ANR. Il ne pose donc des questions que sur les aspects qu'il n'a pas compris dans le rapport écrit qui lui a été transmis.

Toutes les autres questions du jury ont concerné la gouvernance d'UBFC et ceci s'est répété dans tous les sous-groupes qui ont été interrogés. Sur la partie implémentation du projet, il n'y a pas eu de difficultés avec le jury, mais il a à chaque fois tenté d'entraîner les différents groupes sur leur perception ou l'effet de la structure de gouvernance d'UBFC, c'est-à-dire quel effet cela avait sur le terrain en termes opérationnel.

Voilà comment cela s'est plus ou moins passé. Ce qui les intéressait fortement, c'était d'essayer de savoir si la structure de gouvernance d'UBFC était un frein au déploiement des actions sur le terrain. Évidemment, je n'étais pas dans chaque groupe, mais il est clair qu'ils sont restés avec des questions puisqu'ils ont interrogé à plusieurs reprises dans différents groupes sur le fait de savoir s'il était possible d'avoir un niveau d'intégration supérieur au niveau proposé.

Un autre aspect est revenu à plusieurs reprises, c'est le fait que l'offre de formation n'est pas très claire vu de l'extérieur. Ils ont fait des tests sur des membres d'UBFC. Ils nous ont donc clairement dit qu'il était difficile de comprendre si on s'inscrivait à l'UBFC, dans un établissement membre, voire dans une Graduate School. Voilà le genre de difficultés qu'on rencontre.

Une autre difficulté qui s'est posée est que le jury, comme tous les acteurs internationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, a comme mètre-étalon le fait que l'université est une institution habilitée à décerner le doctorat. Comme UBFC est le seul dépositaire du droit d'octroyer le doctorat en région, il est difficile pour eux de comprendre qu'il reste encore d'autres institutions qui s'appellent aussi « université » dans la même région.

Ceci pour vous résumer la situation. Pour eux, il y a une forme de contradiction qui peut aussi se comprendre autrement. Au premier abord, on pourrait comprendre que leurs remarques encouragent à la fusion, mais il faut en fait le comprendre tout à fait autrement. Ce qu'ils soulignent, c'est qu'il faudrait davantage de cohérence sur ce que l'on appelle « université ».

Pour l'instant, on attend la prochaine audition, on s'y prépare très activement et on espère avoir les résultats le 11 juin.

Avant de passer au deuxième point que je voulais vous proposer, avez-vous des questions sur cet aspect ?

**M. Rauch.** - J'ai une question sur les jalons, c'est-à-dire le nombre de publications, le nombre de publications signées UBFC et tous les jalons qui ont été présentés dans les projets. Au moment de l'audition, étions-nous dans les pourcentages demandés, en dessous ou au-dessus ?

**M. Dereux.** - Au niveau des publications, un sujet est encore un cours de débat avec l'ANR et le jury à l'heure où je vous parle. L'ANR a mandaté l'HCERES pour faire une analyse bibliographique dont les résultats nous étonnent parce que si l'on en croit cette analyse, on publie quatre fois plus que ce qu'on mesure. On est donc très embarrassé par rapport à cela. En fait, ils soulignent qu'il n'y a pas assez de publications qui portent la bonne signature UBFC.

Quand on creuse un peu l'analyse de l'HCERES, on se rend compte qu'ils considèrent que les articles des organismes de santé, donc les hôpitaux, toute la recherche clinique, etc., doivent être retenus dans les statistiques. Ceci en contradiction avec le fait que le contrat qui a été signé avec l'ANR définissait le périmètre d'application de la signature scientifique

strictement aux membres de la ComUE. Cela fait partie d'une annexe du contrat, mais visiblement, même si on a informé l'HCERES de cela et qu'on a renvoyé l'annexe qui précisait les formules à utiliser dans *Web of Science* pour faire les recherches, formules qui étaient en annexe du contrat de 2016, l'HCERES n'en a manifestement pas tenu compte.

Si l'on s'en tient à la formule contractuelle, on est à 75 % de taux d'application et ils considèrent que si l'on doit tenir compte de l'impact des institutions de santé, on réduit ce taux de moitié.

C'est un vrai sujet sur lequel le coordinateur du projet que je suis attire l'attention depuis de nombreuses années. C'est-à-dire que les institutions de santé qui sont rattachées soit à l'UFC, soit à l'uB, à travers le concept de PU-PH, devraient aussi signer au titre d'UBFC pour éviter toute ambiguïté. Là, on a donc visiblement un problème qui a surgi à ce niveau.

Les directrices des CHU de Dijon et de Besançon sont d'accord pour appliquer cette signature. Le problème est que cela n'a pas été fait au bon moment.

**M. Chamagne.** - Y a-t-il d'autres questions ?

Jean.

**M. Vigreux.** - Merci pour l'exposé et pour sa clarté. J'ai une question concernant l'appellation « université » que tu as soulevée en fonction des questions du jury. Cela invite tout de même à penser la stratégie à l'œuvre. Tu dis que ce n'est pas la fusion. Est-ce une autre forme de structuration ? Une fédération d'universités ?

Ensuite, il faut faire attention à la logique de considérer qu'il y aurait une université d'un côté et des collèges universitaires de l'autre. Cela invite véritablement à définir les perspectives et il faut que ce soit partagé le plus largement possible avec l'ensemble de la communauté enseignante (chercheurs, BIATSS et étudiants) parce que c'est une question qui n'est pas complètement incongrue. Elle participe d'enjeux importants de structuration.

**M. Dereux.** - Je suis bien d'accord avec toi, Jean.

Pour illustrer mon propos, je vais partager un document en ligne. C'est la page du classement de Leiden qui s'appuie uniquement sur les données de *Web of Science* et qui est l'une des deux références utilisées par le PIA, en plus du classement de Shanghai. Vous voyez ici une définition des universités. C'est celle qui a été le plus largement acceptée au niveau international. Vous lisez bien que l'université est caractérisée par de la recherche et de l'éducation, combinées avec l'habilitation à octroyer le doctorat.

Cette définition est aussi celle qui est appliquée par l'European University Association dont je vous parlais tout à l'heure et à laquelle UBFC a postulé en tant que *full member*. Il y a plusieurs critères pour rentrer en tant que *full member* dans l'EUA, mais les deux principaux sont ceux d'avoir le droit d'octroyer le doctorat et de participer à des projets de recherche nationaux et européens en tant que bénéficiaire, c'est-à-dire en tant qu'établissement qui réceptionne des fonds.

Sur la base de cette définition, il n'y a qu'UBFC qui est actuellement une université en Bourgogne-Franche-Comté.

**Mme Sanchez.** - Mais le fait qu'il n'y ait qu'UBFC qui puisse octroyer un doctorat est un changement récent.

**M. Dereux.** - Non, ce n'est pas récent. Cela a toujours été ainsi dans le monde entier.

**Mme Sanchez.**- Non, mais je veux dire le fait que l'université de Franche-Comté et que l'université de Bourgogne ne puissent plus donner le grade de doctorat est assez récent. Non ?

**M. Dereux.**- C'est une décision qui a été prise en 2015, au moment de la création de la ComUE. Je n'y suis pour rien. Ce sont les établissements de la ComUE qui ont décidé de transférer ce droit à l'UBFC, donc de l'abandonner pour eux.

Je ne sais pas si tout le monde a bien calculé, à l'époque, les conséquences que cela représentait.

**Mme Sanchez.**- Justement, je ne pense pas et je crois qu'on arrive maintenant à une contradiction quand on voit les effets que cela produit pour des projets comme celui que vous êtes en train de présenter.

**M. Dereux.**- Exactement.

Du point de vue du jury, je vais même pousser plus loin en vous rapportant ce qu'il s'est passé lors des auditions. Non seulement Dominique Grevey et moi-même, mais aussi les chefs d'établissement indépendamment, nous avons été questionnés sur le fait de savoir si l'UBFC devenait membre de l'European University Association, si l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté allaient le rester. Cette question a été posée de cette façon par Monsieur Rapp, Président du jury et Président fondateur de l'EUA, qui a mentionné qu'il s'était directement renseigné à l'EUA.

**Mme Sanchez.**- Et les réponses des chefs d'établissement ?

**M. Dereux.**- Ils ont dit que l'uB et l'UFC devraient se retirer si l'UBFC était *full member*. Maintenant, je ne sais pas dans quelles conditions pratiques ils vont le faire, mais ce que je peux vous dire, c'est que depuis le début du mois de mai, l'UBFC a été admise comme *full member* de l'European University Association.

**Mme Sanchez.**- Ce n'est donc qu'une question de temps.

**M. Dereux.**- Voilà. Est-ce assez clair comme réponse ?

**M. Vigreux.**- C'est très clair. Merci.

**Mme Sanchez.**- J'ai une petite question. Vous avez mentionné des demandes de changement de membres du jury. Pourriez-vous nous en parler un peu plus ?

**M. Dereux.**- Le jury dit qu'il veut voir un certain nombre de personnes, par exemple des étudiants de master. Si nous avions le malheur de ne mettre que des hommes ou des femmes, il nous reprenait en nous disant qu'il fallait de la parité. C'était donc ce genre de choses.

**Mme Sanchez.**- D'accord, ce n'était pas ciblé sur quelqu'un en particulier.

**M. Dereux.**- Pour les membres du CA, ils ont veillé à ce qu'il n'y ait pas que des

représentants de la majorité qui soutient le président d'UBFC.

**Mme Sanchez.**- D'accord. Merci.

**M. El Naboulsi.**- Je vais revenir sur la question de la gouvernance. Vous avez souligné que lors des auditions, les membres de jury sont revenus à plusieurs reprises sur la question de la gouvernance, bien entendu sur la gouvernance passée. Ce qui m'étonne, c'est que très peu de membres auditionnés faisaient partie de la gouvernance passée quand je vois la liste que vous avez établie, à part quelques-uns.

Ces auditions traduisent-elles bien l'état d'esprit, la gouvernance et les problèmes liés à cette gouvernance ? Que sort-il de ces auditions en ce qui concerne la gouvernance ?

**M. Dereux.**- Ils ont posé des questions sur la gouvernance à venir. Ils ont notamment eu connaissance du projet de réforme de statuts. On leur a bien dit que c'était un projet. Ils ont donc demandé si cette réforme suffirait à éviter une nouvelle crise de gouvernance.

Leur but n'était pas de revenir sur la crise de gouvernance. La seule question qu'ils ont posée par rapport à cette crise, en tout cas dans la session à laquelle j'étais présent, c'était pour savoir si le projet I-SITE pouvait être considéré comme ayant évité l'effondrement d'UBFC. Je n'ai pas répondu à cette question, mais le Président de l'UBFC a répondu oui.

**M. Chamagne.**- Jihad, est-ce que c'est bon ?

**M. El Naboulsi.**- Oui, merci.

**M. Chamagne.**- Leila.

**Mme Lankarani.**- Merci. Je voudrais également avoir une précision sur ce que vous avez dit concernant le jury pour ce qui est de la gouvernance. Si j'ai bien compris, le jury se demandait si la future structure UBFC dont nous avons pris un peu connaissance également ne serait pas un frein. Vous avez évoqué un niveau d'intégration supérieur. Pourriez-vous être un peu plus précis ?

**M. Dereux.**- Je vais vous donner un exemple. Dans le groupe des responsables de master, on leur a demandé si le fait qu'il y ait des diplômes octroyés par UBFC et d'autres qui ne le sont pas n'est pas une situation compliquée. La réponse est que la réforme des statuts prévoit évidemment la double signature des diplômes par le président d'UBFC et un chef d'établissement membre.

Voilà le type de réponse que l'on peut apporter et c'est au jury d'apprécier si c'est convaincant.

**Mme Lankarani.**- C'était donc vraiment une question et non pas une suggestion de leur part ?

**M. Dereux.**- Non, ce ne sont pas des suggestions. C'est sous forme de questions. Quand je vous dis qu'ils questionnent, ils posent des questions très concrètes comme l'exemple que je viens de vous donner en demandant aux acteurs de terrain s'ils ne trouvent pas que la situation est compliquée par la gouvernance actuelle. Ils leur posent la question aussi *cash* que

cela.

Évidemment, ils avaient été préparés. Ils avaient du *coaching*, etc. Ils savaient donc ce qu'ils devaient répondre. Mais je ne peux pas préjuger de la façon dont c'est interprété par le jury.

**Mme Lankarani.**- D'accord. Merci.

Si vous me le permettez, je voulais juste rebondir sur la question qu'a soulevée Éléana, c'est-à-dire le fait que le jury a parfois voulu entendre ou refuser d'entendre telle ou telle personne, notamment sur la base de la parité ou non.

**M. Dereux.**- Ça peut être cela comme cela peut être aussi, pour les doctorants, des doctorants qui ont fait le master en région et des doctorants qui ont été recrutés de l'extérieur. Ils voulaient avoir un certain éclectisme. Par exemple, ils voulaient absolument éviter qu'il n'y ait que des étudiants internationaux dans le groupe d'étudiants de masters. Ils voulaient voir des étudiants qui ont fait leur master en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce n'étaient pas uniquement des critères liés aux gens. Ça pouvait être cela, mais aussi d'autres critères comme ceux que je vous dis là.

**Mme Lankarani.**- Très bien. La question que je me pose suite à votre précision est : pourquoi n'avoir présenté que des étudiants de masters internationaux dès le départ ?

**M. Dereux.**- Non, nous avons bien fait attention. Ils ont demandé où ils avaient fait leur master et quelle était leur nationalité. C'est de cette façon que nous avons déduit ce qu'ils recherchaient dans les propositions qu'on pouvait leur faire.

Lorsque cela ne poussait pas assez loin dans un sens pour eux, ils demandaient d'ajouter ceci ou de changer cela.

**Mme Lankarani.**- D'accord.

Je voulais juste signaler que si le jury avait soulevé la question de la parité, je pense qu'il aurait dû se poser la question par rapport à leur propre structure puisque la parité n'était pas assurée dans ce jury, d'après les noms que nous avons vus.

**M. Dereux.**- Le jury que je vous ai montré est le sous-ensemble qui parle français. Ce n'est pas l'intégralité du jury.

**Mme Sanchez.**- Il y a peut-être plus de femmes anglophones.

**M. Dereux.**- Ce n'était jamais le jury qui relayait directement ce message. C'était toujours relayé par l'intermédiaire du responsable de projets IdEx et I-SITE de l'ANR. Pour être précis, c'est lui qui relayait cela. Je n'ai moi-même pas entendu la façon dont le jury l'a exprimé à l'origine. C'est *via* le responsable de projets IdEx et I-SITE de l'ANR.

**Mme Lankarani.**- Dans l'ensemble, la parité a-t-elle été respectée dans ce jury pris dans son ensemble ?

**M. Dereux.**- Cela dépend. Quand on pouvait y arriver, oui. Et parfois, non. Globalement, je pense que oui.

**M. Chamagne.**- Dans le groupe fait par l'UBFC, la parité était respectée.

**Intervenant.**- Excusez-moi. Ce n'est pas très précis comme réponse.

**M. Dereux.**- Je suis en train de rechercher le transparent.

Par exemple, pour les représentants des organisations de recherche au Copil, il y a la présidente de l'INRAE. Ce n'est pas nous qui avons nommé les deux autres représentants, mais le CNRS et l'INSERM et c'étaient deux hommes.

À l'opposé, dans le groupe valorisation, monde économique et territoire, il y avait quatre femmes sur sept membres.

Un certain nombre de circonstances amènent parfois un déséquilibre dans un sens ou dans l'autre. Par exemple, dans le premier groupe, on demande à voir le président de l'UBFC et le coordinateur I-SITE. Il se trouve que ce sont deux hommes, cela reste donc deux hommes. Mais chaque fois qu'on a pu pousser cela au maximum, on l'a fait.

**Mme Lankarani.**- Merci.

**M. Chamagne.**- Merci Alain. Nous aurons l'occasion d'en reparler puisque nous aurons une deuxième séance début juin. Comme le prochain CAC aura lieu le 23 juin, Alain reviendra.

**M. Dereux.**- J'avais d'autres choses, mais ce serait trop long.

**M. Chamagne.**- Nous en reparlerons le 23 juin, au prochain CAC. Je veux bien vous donner encore quelques minutes, peut-être pour faire un point sur le PIA.

**M. Dereux.**- J'en viens au budget I-SITE 2021. Il faut savoir que lorsque le coordinateur I-SITE vous parle, il ne parle que de budget alloué et non pas de budget en cours d'exécution ou de budget annuel que vous pourriez voir dans les comptes d'UBFC. C'est de l'allocation de crédits.

Comme nous avons été allongés d'une année, nous avons reçu des crédits supplémentaires, mais en gardant les contraintes d'éligibilité des coûts. Nous sommes donc obligés de tout dépenser en gardant le même genre de règlement que celui que nous avons au début de la phase probatoire, c'est-à-dire que nous sommes obligés de tout consommer très rapidement.

Ceci fait que nous n'avons pas pu envisager de refaire des appels à projets internes. Nous avons dû faire de l'allocation sur des fonctions supports et des projets *top down*. Pour vous illustrer cela, j'ai ici un tableau qui est pris du rapport d'évaluation. En gros, sur trois appels à projets, nous avons alloué à peu près 20 millions hors frais de gestion. Cela n'a donc pas pu être produit puisque nous devons tout dépenser dans un délai très bref.

J'en profite pour dire que dans ces projets qui ont été alloués dans les appels à projets 1, 2 et 3, nous avons un certain nombre d'entreprises partenaires. J'attire votre attention sur le fait qu'on a tout de même réussi à motiver 30 entreprises, dont 21 en Bourgogne-Franche-Comté.

Un autre aspect est le résultat des appels à projets IDEES et SFRI. Vous savez qu'UBFC a été lauréat de ces deux appels à projets. SFRI fait l'objet d'un contrat qui vient

d'être signé ou qui sera signé sous peu, si j'ai bien compris. Le projet IDEES ne pourra être enclenché que si l'on franchit l'étape de pérennisation d'I-SITE. Ce sont donc des crédits complémentaires pour I-SITE, mais que l'on ne pourra toucher que si l'I-SITE est pérennisé.

Ces éléments sont donc à prendre en compte puisqu'il y avait pas mal de fonctions support dans le projet IDEES. On n'a donc pas du tout envie de les voir retarder d'un an. En pratique, si on est pérennisé en juin, d'ici à ce que la convention IDEES se mette en marche, nous n'aurons sans doute pas les crédits avant mi-2022.

Ces éléments étant connus, le Copil I-SITE a fait une proposition de crédits très exemplaire en montrant comment les différentes sources de crédits PIA sont optimisées au niveau du consortium I-SITE. On a ici différents codes couleur : des crédits qui étaient déjà alloués par le Copil I-SITE sur les tranches budgétaires antérieures à 2021 en orange, des crédits fléchés EUR EIPHI en bleu, des crédits fléchés prolongation du LabEx LipSTIC en rose et des crédits fléchés SFRI en jaune.

Il était important de démontrer au jury, à l'ANR, etc., que nous étions capables de synchroniser ces différentes sources de crédits. Nous avons donc fait la somme de tous les crédits disponibles pour l'année prochaine. Il y en a pour 15 690 millions. Puis de les reventiler en fonction d'un certain nombre de priorités que je vais vous détailler.

La première était de démarrer SFRI, sachant que SFRI est doté sur 10 ans, mais d'un montant insuffisant par rapport à l'ambition. Il avait d'emblée été écrit dans le projet SFRI que ces crédits seraient couplés aux crédits de prolongation du LabEx LipSTIC et à des crédits de l'EUR EIPHI et de l'I-SITE proprement dit.

Vous voyez ici que le but qui consiste à déclencher SFRI de façon qu'il soit opérationnel à la rentrée de septembre 2021 a conduit à faire le bilan de ce qui est disponible par Graduate School de SFRI. Par exemple, le SFRI EUR EIPHI a les lignes bleues. Ils avaient déjà alloué, par des décisions précédentes du Copil I-SITE, les lignes orange. Puis on va ajouter une ligne en blanc pour des crédits I-SITE 2021.

On fait la même chose sur chacune des Graduate School pour l'axe 2 (TRANSBIO) et pour l'axe 3 (INTHERAP).

Un certain nombre de différences s'expliquent par le fait que le nombre de masters dans chaque Graduate School n'est pas le même. Là où il y a actuellement le plus de masters, c'est dans la Graduate School d'EIPHI, dite axe 1. Tandis que dans l'axe 2, il y a à peu près la moitié, même si le plan ambitionne d'arriver au même niveau du nombre de masters que pour l'axe 1. Ce ne sera pas encore le cas à la rentrée prochaine. C'est ce qui explique les petites différences qu'il y a entre les blocs.

Pareil pour l'axe 3, il y a beaucoup moins de masters puisqu'il n'y en a que trois.

Ensuite, il y a des crédits supports de l'organisation de SFRI. Cela constitue la priorité 1 à laquelle on ajoute la possibilité de permettre aux 16 masters UBFC qui sont déjà opérationnels de poursuivre leurs activités jusqu'à l'année académique 2022-2023. Comme on a alloué cela, même si I-SITE n'était pas pérennisé, ces masters auraient au moins une visibilité jusqu'en 2022-2023.

La 2<sup>ème</sup> priorité, ce sont les soutiens aux accords internationaux. Il s'agit de cotutelles de thèse à déployer dans le contexte des accords internationaux signés par UBFC. C'est un résultat majeur du projet I-SITE. 54 accords internationaux, associés à 16 masters, ont été signés. Quand on signe ce genre de conventions, il faut les faire vivre. Un moyen de les faire vivre, ce sont les cotutelles de thèse. Il y en aura 20 au titre du budget 2021, plus six par reconfiguration des reliquats du budget 2020.

La priorité 3 porte sur l'accompagnement de transfert/valo, c'est-à-dire des analyses

et des projets Proof of Concept sur la base des projets de recherche financés par I-SITE. Il s'agit d'identifier ceux qui méritent d'avoir une rallonge pour faire des Proof of Concept pour la valorisation, voire des études de maturation.

La priorité 4 est la communication. C'est un budget qui était prévu dans IDEES, mais on ne peut pas se permettre d'attendre le déclenchement d'IDEES puisqu'on avait besoin d'un certain nombre d'actions de communication, notamment pour gérer un certain nombre de choses en attendant l'arrivée du jury. Sur le campus de Dijon, vous avez pu voir des drapeaux partout. Ici, vous avez la vitrophanie. On a beaucoup progressé là-dessus, de même que sur la refonte du site Web et l'amélioration à tout point de vue de la communication d'UBFC.

La priorité 5 est d'augmenter le taux de soumission ERC. Cela a été proposé à la communauté. Pour l'instant, on n'a pas eu de réponse de personnes intéressées.

La priorité 6 consiste en un support pour traiter la bonne représentation d'UBFC dans *Web of Science*.

La priorité 7 est une liste complémentaire de l'appel à projets 3 qui était en attente. Il était initialement prévu que la Région les accompagne ou les prenne en charge. La Région ayant renoncé à cela, ces projets sont financés par cet outil du budget 2021.

La priorité 8 est la prolongation des thèses des postdoctorants qui ont été suspendues à cause de la Covid pendant le premier confinement.

La priorité 9 est d'enclencher le réseau d'Alumni à l'échelle d'UBFC. Il avait été enclenché en 2020 à l'échelle des masters d'UBFC et des écoles doctorales. L'idée est de le porter aux 60 000 étudiants.

La priorité 10 porte sur le soutien de l'informatique d'UBFC, notamment du déploiement d'un portail d'inscriptions centralisées pour tous les membres. C'est en cours d'élaboration et de perfectionnement.

La priorité 11 est le maintien des personnels supports d'I-SITE et de l'action internationale. Nous avons pu le prendre en charge par reconfiguration des reliquats des budgets des années antérieures. Cela n'intervient donc pas sur le budget d'allocation 2021.

La priorité 12, ce sont des projets structurants transverses pour 1,5 M€ par axe. Ce sont des projets qui ont été présentés par les animateurs d'axes. Je ne crois pas que j'aurai le temps de les présenter aujourd'hui, mais peut-être une autre fois.

La priorité 13 est le soutien aux écoles doctorales, donc une thèse par école pour cette année. C'est à Philippe Lutz de s'occuper de cela.

La priorité 14 porte sur le soutien à des structures fédérales de type MSH, fédération de maths, OSU THETA ou pôles thématiques.

Voilà les axes qui ont été retenus pour le budget 2021.

Ce serait trop long de vous présenter aujourd'hui la priorité 12 sur les projets structurants transverses, mais je le ferai volontiers la prochaine fois si vous me ménagéz assez de temps.

**M. Chamagne.** - Je sais qu'il y a une réunion à 16 heures avec Antoine Petit, PDG du CNRS, et les DU. Certains vont donc nous quitter. J'en suis désolé, mais on ne pouvait pas faire autrement. Celle d'après a été calée bien après.

Merci Alain.

Je veux bien accepter une ou deux questions, mais pas plus parce qu'on est en retard sur le programme, tout en sachant que la prochaine fois, il présentera de manière plus globale et détaillée tous ces projets et axes I-SITE. Donc si vous avez une ou deux questions, puis on passera la parole à Philippe Lutz pour la présentation de la mission doctorale.

**M. El Naboulsi.-** Serait-il possible d'avoir les diapositives ?

**M. Chamagne.-** Oui, comme il l'a dit tout à l'heure, Alain nous transmettra les diapositives et vous les aurez prochainement.

**M. El Naboulsi.-** Merci beaucoup.

**M. Chamagne.-** Pas de souci.

On y reviendra. Dans tous les cas, on fera un point au début de chaque CAc. La prochaine fois, le 23 juin, Alain reviendra.

Merci, Alain, pour cet exposé. C'est sûr qu'on en apprendra beaucoup plus la prochaine fois. En tout cas, on y reviendra plus en détail et on fera aussi un retour sur l'entretien avec le jury puisqu'il se sera entretenu avec ces groupes très restreints de cinq à sept personnes au maximum. On aura donc aussi quelques éléments à vous donner lors du CAc du 23 juin, le dernier de cette année universitaire.

Encore une fois, merci Alain.

Je passe la parole à Philippe.

### - Présentation des activités de la Mission Doctorale UBFC

**M. Lutz.-** Je vais vous présenter en quelques *slides* les grandes lignes du collège doctoral, sa mission, les ED et la façon dont tout cela est relié et organisé pour vous aider à vous y retrouver entre ce qu'on appelle la formation doctorale, le collège doctoral, les écoles doctorales et la mission doctorale. Il y a beaucoup de « doctoral » avec des mots devant et il est vrai que ce n'est pas toujours simple de savoir de quoi on parle.

Je vous propose d'abord de faire un petit rappel de choses que vous avez déjà vues pour ceux qui étaient dans les CAc précédents et qui ont déjà entendu parler du doctorat UBFC dans les exposés précédents.

UBFC est accréditée pour la délivrance du diplôme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les trois établissements qui délivraient précédemment le diplôme (UB, UFC et UTBM) ont transféré ce qu'on appelle la compétence doctorale à UBFC. Le rôle du collège doctoral dans cette affaire est de définir et d'implémenter la politique doctorale UBFC. Cette politique doctorale se discute avec la présidence et les vice-présidents dans une politique, une orientation en accord avec les orientations discutées au niveau national sur ce que doit être le doctorat. C'est défini par un certain nombre de décrets, mais je reviendrai sur ce point.

La préparation du doctorat au sein des établissements membres d'UBFC, c'est l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté, l'université de Technologie de Belfort-Montbéliard, AgroSup et l'ENSMM qui apparaissent aussi sur le diplôme.

Nous avons environ 1 750 doctorants et près de 350 soutenances par an. Il y en a eu un peu moins cette année suite à l'effet Covid. Il y a eu un petit décalage, mais normalement, on est à 350. Nous avons plus de 200 doctorants en cotutelle, ce qui montre un dynamisme intéressant sur l'aspect international.

Concernant le pilotage scientifique de la formation doctorale, j'ai séparé les choses pour que ce soit bien clair entre ce qui relève du collège doctoral et des écoles doctorales.

Pour le collège doctoral, la définition de la politique doctorale est la mise en place

d'une politique ambitieuse, pluridisciplinaire et coordonnée entre les établissements et les ED.

C'est la coordination, l'harmonisation, la fédération des écoles doctorales d'UBFC à travers les formations et procédures mises en place pour gérer cet ensemble. C'est aussi le pilotage des chantiers transversaux qu'on définit et partage avec l'ensemble des directeurs d'ED. Il s'agit de champs que l'on retrouve : la compétence doctorale, comment l'utiliser pour être un guide dans la formation doctorale, la formation par la recherche et à la recherche, la formation transversale et ses évolutions, la carrière des docteurs, l'attractivité du doctorat, l'aspect événements (rentrée, remise des diplômes), les Alumni et le volet internationalisation.

Le collège doctoral est aussi le garant de la qualité de la formation qui est donnée, de son niveau international et responsable de la partie éthique et du respect des règles de l'intégrité scientifique. Il est également garant de l'application de la charte des thèses à travers les ED, les directeurs de thèses, etc. La constitution de cette charte transversale est de la responsabilité du collège doctoral.

C'est une instance de dialogue entre les ED, les établissements membres d'UBFC et l'environnement (la Région mais aussi au niveau national et international).

Il participe au réseau national des collèges doctoraux (RNCD). Nous sommes actifs dans ce réseau, à la fois dans son pilotage puisque je suis au bureau de cette association nationale en tant que trésorier, donc en lien direct avec les prises de décision. Au niveau international, nous sommes membres de l'EUA-CDE, c'est-à-dire le volet doctoral de l'EUA.

En lien avec la qualité de la formation doctorale, nous sommes aussi responsables de la formation des directeurs de thèse. Dans leur rôle de directeur de thèse, ils vont former les doctorants à travers l'activité de recherche.

Les écoles doctorales sont au nombre de six et elles sont thématiques. Elles sont l'interlocuteur direct, scientifique et administratif des doctorants, des directeurs de thèse et des unités de recherche. Elles sont donc les interlocuteurs directs des usagers qui sont autour du doctorat.

L'ED a la responsabilité de la formation doctorale. Elle doit en assurer l'organisation, le suivi et la qualité.

L'arrêté de 2016 définit les missions des ED et leur fonctionnement. Leur fonctionnement, leur constitution, le conseil, etc., sont définis par cet arrêté qui dit que pour faciliter les choses quand il y a suffisamment d'étudiants et plusieurs écoles doctorales, il faut constituer un collège doctoral pour remplir les missions que j'ai décrites précédemment pour essayer de rendre transversale cette couche qui sera commune à toutes les ED.

Ensuite, vous avez un transparent pour vous remettre en mémoire les différentes écoles doctorales d'UBFC. Elles sont donc au nombre de six. Il y a deux grosses écoles doctorales à la fois en nombre et en flux de soutenance : Environnements-Santé (ES) et Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques (SPIM). Elles représentent respectivement 23 et 22 % des doctorants. Avec ces deux ED, on est déjà presque à 50 % de nos doctorants.

Ensuite, dans le domaine scientifique, puisque ce sont deux ED du domaine sciences, il y a Carnot-Pasteur avec 10 %. On passe donc 50 % du volume des ED.

Puis il y a trois ED : DGEP (Droit, Gestion, sciences Économiques et Politiques) avec 14 %, LECLA (Lettres, Communication, Langues, Arts) avec 11 % et SEPT (Sociétés, Espaces, Pratiques et Temps) avec 20 %. Chaque fois, vous avez le nombre de doctorants inscrits sur la dernière année et les flux. On y reviendra peut-être de façon plus précise lorsqu'on fera le bilan en juin. Cela vous donne donc une idée de la configuration générale.

Vous avez ensuite un *slide* qui essaie de bien positionner les missions du collège doctoral et des écoles doctorales. On va peut-être se concentrer un peu plus sur le collège

doctoral puisque les ED sont plus connues car vous êtes normalement tous en contact avec elles.

Il y a deux éléments pour le collège doctoral : une mission de gestion et une mission scientifique que l'on retrouve aussi dans les ED, mais elles sont de nature différente.

Sur la partie mission de gestion, c'est la partie création des procédures transversales qui sont mises en œuvre au sein des ED. Tout le travail d'implémentation, de décision et de pilotage des choix qui sont faits est de la responsabilité du collège doctoral d'un point de vue constitution des procédures de gestion.

C'est aussi les dossiers des doctorants, donc le suivi des dossiers. Ils sont pilotés par les ED. La gestion, le suivi, les réinscriptions, les arrêts, etc. sont des décisions prises au niveau des ED, mais le collège doctoral accompagne ces choix d'un point de vue procédure.

C'est également le suivi administratif des budgets, qui est un point important. C'est au niveau du collège doctoral que le budget est réparti. C'est donc un choix commun.

L'appui aux ED et l'interface dans les établissements.

Le support technique transversal, notamment pour toutes les formations transversales, mais c'est aussi s'occuper de la constitution des dossiers administratifs des intervenants pour le paiement des heures et toute cette partie-là.

Voilà pour la mission de gestion transversale qui est menée au niveau du collège doctoral.

Au niveau de la mission scientifique, des choses vous sont présentées, notamment à l'occasion des CAc, c'est le résultat des répartitions des contrats doctoraux établissement. Ces règles générales de répartition, de choix et d'arbitrage sont pilotées scientifiquement au niveau du collège doctoral.

Ce sont aussi les règles générales de recrutement, donc l'harmonisation des critères de recrutement, à la fois liés à la qualité scientifique, mais aussi sur des critères du type : est-ce qu'un salarié peut être recruté ? On essaie de passer des règles générales scientifiques qui soient applicables de façon transversale.

Il y a ensuite la partie budget que j'ai un peu anticipée précédemment. C'est la répartition globale du budget (d'un peu plus de 600 000 €) entre la partie mission doctorale qui est le cœur de fonctionnement du collège doctoral et la partie propre aux ED. Ce principe de répartition est arbitré et acté au sein du collège doctoral.

Vous avez ensuite la mise en œuvre de tous les chantiers transversaux. Je parlais tout à l'heure du travail sur la carrière des docteurs. Il s'agit aussi du travail sur les compétences qui est un énorme chantier, du travail sur le suivi des doctorants et la création d'un portefeuille de compétences. C'est aussi la mise en place de nouvelles politiques de formation, l'introduction de l'éthique, le travail actuel sur le pôle Science et le pôle Data. Ce sont là des choses pilotées au niveau du collège doctoral, puis mises en œuvre au niveau des ED.

Mais également la validation des procédures et décisions avec l'appui des établissements. La logique est que l'ED est le lien direct pour valider, dans la proximité scientifique, des accords sur des cotutelles et des contenus scientifiques. Le collège doctoral intervient derrière pour donner des validations juridiques et techniques et pour s'assurer que tous les éléments soient bien en place. Mais la validation de la qualité se fait au niveau des ED.

Enfin, l'implication nationale et internationale à travers des choses qui relèvent du collège doctoral. Par exemple, le réseau national des collèges doctoraux. Mais c'est aussi une implication au niveau de l'EUA-CDE. On a fait partie de groupes de travail au niveau européen, notamment sur les poursuites de carrière.

Comment tout cela est-il mis en œuvre ? C'est à travers la mission doctorale, c'est l'ensemble des personnes qui sont dans le collège doctoral sur ces missions transversales, à la

fois missions de gestion et missions scientifique. C'est aussi à travers les bureaux administratifs de site. Pour les Dijonnais, c'est leur ancien BED (Bureau d'Études Doctorale). C'est également la direction du collège doctoral avec Alain Pugin qui est chargé de mission, Pauline Berger au niveau administratif et moi-même.

Le bureau du collège doctoral est l'instance qui réunit l'ensemble des directeurs d'ED ainsi qu'un représentant des doctorants et Pauline Berger. Ce bureau acte, c'est là où se fait le travail d'acter les décisions qu'on a vu passer.

Il y a une autre partie qui n'a pas très bien fonctionné depuis 2 ans, c'est l'Assemblée Générale du collège doctoral. C'est une espèce de bureau étendu aux VP. On implique les établissements membres pour acter et présenter les choses qui sont directement en lien avec les établissements. Ceci a un peu moins bien fonctionné parce que c'est quelque chose qui était normalement à l'initiative du VP formation auparavant et maintenant du VP recherche. Maintenant qu'on est de nouveau en ordre de marche, nous allons le remettre en place.

Voilà pour ce qui relève du collège et de son fonctionnement. J'ai essayé de bien séparer les choses par rapport aux écoles doctorales qui comprennent des missions de secrétariat et de gestion à travers l'accueil. Il faut vraiment percevoir l'école doctorale comme le lieu de contact avec les usagers. C'est là que se fait le lien, la construction des dossiers scientifiques, etc. C'est vraiment ce liant qu'il doit y avoir entre les laboratoires, les doctorants, les directeurs de thèse, etc.

Il y a ensuite la gestion administrative, notamment à travers l'outil ADUM. C'est le choix qui a été fait pour notre établissement. Puis la gestion du budget propre de l'ED, qui relève donc de sa compétence, et le suivi des actions des ED. On demande par exemple aux ED, au niveau du bureau du collège doctoral, de venir présenter l'utilisation de leur budget. Elles doivent expliquer en quoi leur budget répond aux orientations scientifiques données.

Aider l'ED à développer cette politique, harmoniser, mettre des moyens et dégager des projets transversaux fait partie de la mission du collège doctorale mais l'ED pilote son propre projet.

Concernant la mission scientifique des ED, c'est défini par le décret. Je ne vais pas tout reprendre.

Qui met tout cela en œuvre ? Les secrétariats et les gestionnaires des ED, les directions des ED, les conseils d'école doctorale qui sont définis par la loi au niveau de leur constitution, ainsi que les bureaux et commissions internes des ED de type formation ou recrutement. Certaines ED ont défini des bureaux afin de prendre des décisions plus rapidement, d'autres non. Ce sont des choix internes. Ce qui est défini dans la loi, c'est la constitution du conseil de l'école doctorale.

J'espère que cela vous a permis de bien comprendre la répartition des rôles entre le collège doctoral et les ED.

Vous avez ensuite un *slide* présentant les différentes couches qui montrent les liens entre le collège doctoral et son environnement en s'éloignant de plus en plus. On part d'UBFC qui est son environnement direct à travers la gouvernance, les instances, la direction de la recherche et des études doctorales qui est la direction d'attachement de la mission doctorale, la direction formation et insertion professionnelle étudiante puisqu'on a beaucoup de liens avec la formation et les projets, la direction des relations internationales et les services supports.

Si on remonte d'une couche, on est au niveau des établissements membres. Il y a un travail d'harmonisation et de coordination extrêmement important. Tous les services ne sont pas dans UBFC. On s'appuie sur les services des établissements membres, notamment sur les liens avec les directions de la recherche des établissements. Des liens se font au moment du

dépôt des projets région, par exemple. Des coordinations se font donc avec les directions de recherche des établissements.

Il y a aussi les SCD, sachant qu'il n'y a pas de SCD à l'UBFC. On s'appuie sur les systèmes documentaires des établissements. Ainsi que les cellules d'inscription (Apogée ou Sclarix). Cela fait partie des chantiers futurs sur la numérisation et la digitalisation. J'anticipe un peu, mais ce sont des projets qui sont en train de se préparer afin de pouvoir tout faire au niveau d'UBFC.

Je vous rappelle qu'on a cette inscription administrative dans les établissements parce qu'il n'y a pas Apogée à l'UBFC. Cela consommerait près de la moitié du budget de la mission doctorale. Il n'est donc pas adéquat d'acheter Apogée pour UBFC. On s'appuie donc sur les structures des établissements pour ce type de raison.

Il y a aussi les enseignants, des personnels, des membres des unités de recherche.

On monte ensuite au niveau régional avec un travail de proximité sur pas mal de sujets, notamment avec le Conseil régional. Je prends un exemple dont vous avez déjà probablement entendu parler un minimum. Ce sont des projets Région et le financement de contrats doctoraux, mais ce sont aussi des dispositifs comme « Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs ». Ce sont des choses qui se construisent vraiment en lien avec la Région afin de favoriser l'entrepreneuriat pour le docteur.

Bien sûr les liens avec le Rectorat au niveau administratif et avec les acteurs socio-économiques, notamment les agences régionales (APEC, etc.)

Au niveau international, une implication dans l'EUA-CDE, avec des conférences plénières EUA, donc une réelle implication. Au niveau national, il y a le réseau national des collèges doctoraux, mais aussi nos supports techniques. On fait partie des associations ADUM et ABES.

Voilà pour l'étendue des liens du collège avec son environnement.

Je vais finir avec un organigramme fonctionnel. On retrouve ce que je vous ai donné avant en termes de missions (missions scientifiques et missions administratives de gestion), la présidence, le collège doctoral avec sa direction, la partie mission doctorale avec toute la partie gestion des actions transversales. Vous avez le nom des différentes personnes impliquées, avec une indication sur leur sélection transversale.

Vous avez ensuite les personnes qui sont dans un bureau administratif de site. On est au niveau de la partie gestion administrative du collège doctoral. Vous voyez qu'il y a cette couche transversale, les bureaux administratifs de site qui sont de la responsabilité du collège doctoral, puis la partie écoles doctorales avec la division en 6 et, chaque fois, les directions et directions adjointes pour avoir la représentation sur les différents sites. Vous avez ensuite les gestionnaires et secrétaires des écoles.

Cet ensemble peut paraître un peu complexe, mais j'espère avoir amené quelques éléments permettant de voir la façon dont nous avons réparti les missions entre les écoles doctorales et le collège doctoral.

**M. Chamagne.** - Merci Philippe.

J'ouvre le débat. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

On vous enverra le diaporama.

**M. Lutz.** - Un petit complément, mais on reviendra sur ce point dans un avenir qui n'est pas lointain. La LPR va amener un certain nombre de modifications dans le fonctionnement, y compris dans les liens entre le collège doctoral et le CA, le CAc, etc. On

n'est pas encore parfaitement clair là-dessus.

J'ai eu une visio hier avec Sophie Barthez. On aura une réunion du réseau le 22 juin à Saclay. On nous donnera les éléments stabilisés sur ces évolutions supposées de l'ancien arrêté 2016 sur les aspects de constitution et de liens écoles doctorales et collège doctoral avec les institutions.

**M. Chamagne.**- Je crois que Jean-Yves a demandé la parole.

**M. Rauch.**- Oui, je vais finalement poser une question. Par rapport à ce que nous a dit Monsieur Dereux tout à l'heure, on est tous bien d'accord sur le fait qu'UBFC porte le doctorat et que les écoles doctorales sont portées par UBFC. Qu'en est-il du ressenti des établissements qui s'appellent encore « université » et qui, d'après ce que vient de dire Monsieur Dereux, seraient peut-être amenés à s'appeler autrement pour ne pas qu'il y ait de confusion et qu'il y ait une seule université dans le périmètre Bourgogne-Franche-Comté ?

Quel est le ressenti des établissements vis-à-vis des écoles doctorales ? Est-ce qu'il y a déjà quelque chose de prévu ? Ou cette information qui vient de sortir est-elle nouvelle ?

**M. Lutz.**- Je découvre. Je ne sais pas quoi dire parce que c'est un sujet un peu tendu et sensible.

**M. Chamagne.**- Ceci a été discuté lors des entretiens avec le jury. Ce qu'il voulait nous dire, c'est qu'il n'y a pas une seule université ni un seul président et pas le président de l'UBFC, celui de l'uB, celle de l'UFC et les directeurs d'école. Cela a été discuté ainsi, sans plus.

Je pense que cette question reviendra sur le tapis dans 15 jours, lorsqu'il y aura la réunion avec le jury et les six ou sept membres de la délégation. Dans ces membres, il y aura le président d'UBFC, la présidente de l'UFC, le président de l'uB, c'est sûr. Il y aura certainement une ou deux personnes des grands organismes (CNRS, INRAE). Il y aura peut-être aussi quelqu'un du monde socio-économique et certainement le vice-président de l'I-SITE.

Je pense donc qu'il y aura des discussions dans ce petit comité où cette notion reviendra, mais il est difficile d'apporter aujourd'hui une réponse plus précise.

**M. Lutz.**- En tout cas, pour les ED et le collège doctoral, ce que je vous ai montré, c'est l'organisation qui a été validée au niveau d'UBFC et qui fait l'objet d'une convention-cadre. Elle a été décrite et c'est un accord entre les différents établissements. C'est pour cela que je vous ai mis cet organigramme fonctionnel à la fin. C'est-à-dire que c'est nous qui décidons de la façon dont nous fonctionnons et des liens entre ces différents éléments.

Ce n'est pas un organigramme administratif. Parmi ces personnes, certaines sont employées par UBFC, d'autre part UFC, d'autre part l'uB, etc.

Je ne sais pas si c'est ce qu'il y a derrière. On est effectivement dans une situation qui peut parfois être difficile à gérer. Il y a cet attachement administratif qui est une chose, mais il y a aussi le fonctionnement lui-même, c'est-à-dire les missions des personnes. Ces missions doivent être décidées par UBFC, par son collège doctoral et ses ED. Cela devrait fonctionner de cette façon. Parfois, il y a des petits accrocs sur ce point parce qu'il y a un mélange entre cet attachement administratif et cet attachement fonctionnel. C'est un peu naturel, surtout que dans les établissements, il y a aussi un historique de fonctionnement qui perdure parfois parce que les gens tiennent à maintenir une compétence doctorale alors qu'elle ne relève finalement plus

de leur service.

Cela peut-être un problème, mais d'un point de vue politique, j'espère que nous arriverons à faire en sorte que les présidents et vice-présidents appliquent bien ce volet fonctionnel, c'est-à-dire que le pilotage de cet ensemble soit bien fait par le collège doctoral et les écoles doctorales attachées à UBFC. C'est un point important.

**M. Chamagne.**- Le jury aimerait bien qu'il y ait un seul établissement.

**M. Lutz.**- Un seul établissement éliminerait le problème administratif et fonctionnel, mais cela générerait d'autres problèmes.

**M. Chamagne.**- Il est difficile d'en dire plus aujourd'hui parce qu'on est entre deux eaux, en sachant qu'il y a eu une première partie et qu'il y en aura une seconde avant le 10 juin. Je ne peux malheureusement pas apporter plus d'éclaircissements.

**Mme Sanchez.**- La question peut-elle s'étendre aux diplômes de master parce qu'il y a aussi des masters recherche qui sont toujours délivrés par l'UFC et l'uB ?

Est-ce qu'à terme, UBFC délivrera les titres de master aussi bien que les titres de doctorat ?

**M. Chamagne.**- C'est une vraie question et je n'ai pas forcément la réponse. UBFC délivre aujourd'hui les masters internationaux. Les autres masters sont dans les établissements. Personnellement, je suis enseignant-chercheur à l'UFC. Si les universités ne délivraient plus les masters demain, cela deviendrait à terme des collèges universitaires.

**Mme Sanchez.**- C'est exactement cela.

**M. Chamagne.**- C'est une vraie question, mais qui dépasse le cadre de la ComUE. Cela veut dire que c'est le ministère qui relance l'histoire des 10 grands établissements. C'est aussi une vraie question qui a été posée par le passé et qui est pour l'instant endormie, mais qui pourrait vite se réveiller si c'était relancé. À mon avis, sans faire de politique, je ne crois pas que cela devienne un débat national avant les futures élections présidentielles. Pour l'année qui vient, je pense que nous ne risquons pas grand-chose à ce niveau-là. Après, je ne sais pas dire.

Pour être très clair, je pense que cela dépasse le cadre d'UBFC et de la Bourgogne-Franche-Comté.

**Mme Sanchez.**- D'accord. Merci.

**M. Chamagne.**- Il est difficile d'y répondre aujourd'hui.

**M. Lutz.**- Un dernier petit point. Je n'ai pas été questionné sur cela, mais je pense qu'on en reparlera aussi plus tard. Il y a le volet lié à SFRI. L'architecture, les liens EUR-ED, etc., sont des choses qui sont en discussion. L'EUR est un projet qui va donner des lignes sur l'internationalisation, un certain mode de formation, etc. Et on travaille sur la mise en place de ces liens, sachant que les ED restent par la loi les écoles qui délivrent le doctorat et qui ont la responsabilité de la formation. Les EUR viennent non pas intercepter parce que cela pourrait donner une image négative, ce qui n'est pas le cas, mais compléter d'une certaine façon l'action

des ED et les aider à développer un certain nombre de leurs missions, ainsi que les choses que l'on peut travailler au niveau du collège doctoral.

Sur tout le volet international, l'appui des PIA, que ce soit I-SITE ou les EUR, est un point essentiel en termes de moyens qui est en cours de discussion.

Pour l'instant, cela n'apparaît pas du tout dans ce que je vous ai donné parce qu'on n'a pas créé des liens fonctionnels avec cette dimension, mais cela fait partie des discussions.

**M. Chamagne.**- Comme tu le disais, Philippe, le lancement de SFRI se fera fin juin. On aura donc l'occasion d'y revenir prochainement.

Je crois que Gaëlle Roudaut voulait poser une question.

**Mme Roudaut.**- Je ne voulais pas poser une question, mais revenir sur le débat sur les masters qui seraient ou non un jour portés par UBFC. Je pense qu'il faut vraiment se poser la question parce que suite au jury I-SITE, il est lancé au niveau international le débat comme quoi, à terme, il pourrait ne plus y avoir d'accords internationaux portés par les membres seuls. Cela pose donc question. Si UBFC signe tous les accords de coopération, pour des masters qui seraient encore portés en propre par un établissement, en termes de lisibilité et de cadre, ce ne serait pas anodin.

**M. Chamagne.**- Oui, c'est une vraie question. Je crois que le débat n'est pas lancé, mais c'est quelque chose qui va revenir assez rapidement.

Il est difficile d'aller plus loin aujourd'hui, mais cela va vite revenir sur le devant de la scène dans les instances des établissements. Je suis d'accord avec vous.

On clôt le débat sur ce point fait par Philippe que je remercie, ainsi que Pauline Berger qui était présente également.

**M. Lutz.**- Oui, je ne lui ai pas laissé la parole, mais on a préparé ces supports ensemble.

**M. Chamagne.**- Le PowerPoint vous sera joint.

Merci à tous les deux.

Il a nous reste un point à l'ordre du jour : le bilan de l'Ingénieur.e Manager Tour.

## - Bilan de l'Ingénieur.e Manager Tour 2020

**M. Chamagne.**- Bonjour Vincent.

**M. Armbruster.**- L'idée de cette présentation est de faire un petit bilan de l'Ingénieur.e Manager Tour qui a eu lieu en 2020 et qui, comme beaucoup d'événements, a été un peu perturbé par la crise sanitaire.

Pour reprendre le descriptif, c'est un événement porté par le Polytechnicum, Pôle d'Ingénierie et de Management de l'UBFC, qui rassemble les 10 écoles d'ingénieurs et de management d'UBFC qui sont soit des établissements ou des composantes d'établissement.

C'est un événement assez emblématique que l'on arrive à reconduire régulièrement. Il consiste à aller au contact des lycées pour faire la promotion des formations du territoire au niveau ingénierie et management et solliciter ainsi la curiosité des lycéens afin qu'ils pensent à

poursuivre leurs études en région et qu'ils ne cherchent pas systématiquement des écoles d'ingénieurs et de management hors région, donc qu'ils connaissent avant tout leur territoire.

Le deuxième objectif est de susciter des vocations féminines scientifiques. On sait que cela fait partie des éléments compliqués. La société fait qu'il y a peu de filles dans les filières scientifiques alors qu'elles se débrouillent tout aussi bien.

C'est aussi d'aller dans le sens de l'attractivité du territoire pour ces lycéens.

Il y a eu une spécificité cette année puisqu'on a conclu un partenariat avec trois autres écoles qui ne sont pas dans l'UBFC : l'ESEO, l'ESTA et l'ESTP. L'ESEO et l'ESTP ont des campus sur Dijon. Ils viennent de s'installer. L'ESTA est une école de management basée à Belfort. Nous avons fait des conventions avec ces trois écoles, non pas pour les mettre en avant, mais pour ne pas qu'elles soient oubliées dans le tour.

Cette tournée était initialement prévue du 2 au 27 novembre 2020. Un bus devait aller dans les cours de lycée. 35 lycées généraux étaient prévus et 2 lycées agricoles. L'idée était d'aller au contact avec un bus floqué et visible dans les cours des lycées pour y faire monter les lycéens par petits groupes pour les informer sur ces formations.

Au niveau des dates, cela a été très compliqué puisqu'on a eu à la fois des problèmes sanitaires et sécuritaires puisque les attentats ont encore compliqué les choses. On a donc transformé le mode Ingénieur.e Manager Tour qui s'est finalement fait à distance, mais plus tard, soit du 14 au 18 décembre. Il y a eu beaucoup de lycées, avec beaucoup de rendez-vous, qui ont été pris pour faire des informations à distance.

Pour cette opération, il était initialement prévu d'embaucher deux animatrices qui devaient sillonner la route. Finalement, elles ont tout de même été formées, mais pour la formation et l'information à distance. On peut d'ailleurs les voir est peu plus loin dans le document. Elles ont été équipées de tee-shirt UBFC, ce qui a permis d'appuyer cette communication.

Au niveau du bilan, il y a eu toute une organisation pour le changement. On a transformé cela en intervention de 45 minutes pour les lycéens intéressés et volontaires. On n'a pas complètement touché notre cible parce qu'il y a tout de même l'idée, pour la sensibilisation des filles, de demander aux lycéens s'ils avaient envie de se projeter dans ces études. Par contre, on a eu un public beaucoup plus intéressé et motivé puisque c'étaient vraiment des lycéens qui se posaient des questions autour des formations d'ingénierie et de management.

On va regarder un petit peu le bilan qui doit être à la page 9.

Vous avez à l'écran le flochage qui a été fait sur le bus puisqu'on a espéré le faire tourner jusqu'au bout.

J'essaie d'être assez synthétique, sachant que vous avez le document.

Nous passons au chapitre 5. Au niveau des indicateurs, 22 lycées se sont connectés. On n'a pas eu les 37, mais cela a tout de même permis de contacter pas mal de lycées. Il y a eu 35 heures de rencontres virtuelles et 378 élèves qui ont participé à ces rencontres.

Si vous regardez la ligne juste en dessous, on a eu 3 465 élèves en 2019. On était donc vraiment sur une campagne large qui s'est finalement transformée en une campagne ciblée puisqu'il s'agissait de participations sur la base du volontariat.

Concernant les suites données, des liens ont été tissés avec les rectorats, les Cordées de la réussite, le printemps de l'orientation. Cela a même permis de se rapprocher des prescripteurs, c'est-à-dire des enseignants qui prescrivent aussi les formations aux étudiants.

Du coup, nous avons un petit point budgétaire. Le budget a évidemment été fortement transformé suite à la réorganisation. On peut notamment noter que le budget initial prévu était de 66 000 €, mais si vous regardez le plan de financement réalisé, l'événement a été divisé par